

MC/JA.
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DIRECTION DES AFFAIRES
CIVILES ET PENALES

~~SECRET~~ SECRET N° 51/PR/M

portant admission au bénéfice
de l'amnistie.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Chef du Gouvernement

VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;
VU le décret n° 144/PR du 24 Décembre 1965
formation du gouvernement ;
VU l'ordonnance n° 2/PR/MJL du 24 Décembre
portant amnistie modifiée par l'Ordonnance n° 5/PR/MJL
30 Décembre 1965 ;

SUR la proposition du Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation ;

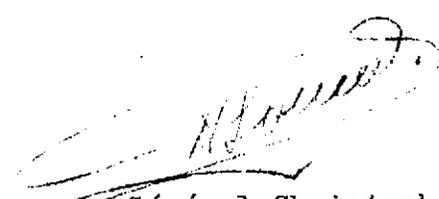
II) É C H É T É :

ARTICLE 1er. - DEFFON Hilaire Montcho né le 1^{er}
septembre 1919 à Savalou, de FAGONN DEFFON et KPOLE Avidi
condamné à 2 ans d'emprisonnement et 150.000 francs d'amende
le 2 Avril 1963 est admis au bénéfice de l'amnistie.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey./-

FAIT A COTONOU, le 7 Février

Ampliations :
PR 4 - MJL 6 -
MSP 1 - SGG I -
Intéressé 1 -
JORD 1.


Général Christophe SOGLO.